Conseil de l'Union Européenne

PRESSE
FR

CONCLUSIONS DU CONSEIL
Bruxelles, le 17 novembre 2014

Conclusions du Conseil sur le Processus de Paix au Proche-Orient (PPMO)

Conseil des affaires étrangères,

Bruxelles, 17 novembre 2014

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"1. L'UE est vivement préoccupée par l'accroissement des tensions et par la montée de la violence sur le terrain. Elle condamne tous les attentats terroristes perpétrés récemment et présente ses condoléances pour les pertes en vies humaines. Elle engage toutes les parties à s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation, que ce soit sous forme d'incitations à la violence, de provocations, de recours excessif à la force ou de représailles. L'UE appelle les dirigeants politiques de tout bord à œuvrer de concert et par des mesures visibles pour apaiser la situation. À cet égard, l'UE est particulièrement préoccupée par l'évolution inquiétante de la situation et les affrontements violents qui se répètent sur l'Esplanade des mosquées / le Mont du temple. Elle appelle au respect total des lieux saints. Toute modification du statu quo aurait des effets extrêmement déstabilisateurs. L'UE est pleinement consciente du rôle que joue la Jordanie en tant que gardienne des lieux saints musulmans de Jérusalem et se félicite qu'une réunion tripartite ait eu lieu le 13 novembre à Amman entre le roi Abdullah, le secrétaire d'État John Kerry et le premier ministre Netanyahu, qui se sont mis d'accord sur des mesures concrètes visant à apaiser la situation. L'UE attend avec intérêt la mise en œuvre rapide et efficace de ces mesures.

2. Les actions qui remettent en question les engagements pris en faveur d'une solution négociée doivent être évitées. L'UE déplore vivement, en s'y opposant fermement, la récente expropriation de terres à proximité de Bethléem, les nouveaux projets de constructions qui ont été annoncés il y a peu, en particulier dans les colonies de Givat Hamatos, Ramat Shlomo, Har Homa et Ramot, ainsi que les projets visant à déplacer des Bédouins en Cisjordanie et la poursuite des démolitions, y compris de projets financés par l'UE et ses États membres. Elle engage Israël à revenir sur ces décisions qui vont à l'encontre du droit international et compromettent directement la solution fondée sur la coexistence de deux États. Les activités récentes d'implantation de colonies de peuplement à Jérusalem-Est hypothèquent sérieusement la perspective de voir Jérusalem devenir la capitale des deux États. Rappelant que ces implantations sont illégales au regard du droit international, l'UE et ses États membres restent attachés à la mise en œuvre pleine et entière, continue et effective de la législation de l'UE et des accords bilatéraux existants applicables aux produits des colonies. L'UE suit de près l'évolution de la situation ainsi que ses répercussions d'une façon générale, et demeure prête à prendre de nouvelles mesures afin de protéger la viabilité de la solution fondée sur la coexistence de deux États.

3. L'UE souligne qu'elle est préoccupée par la situation humanitaire dramatique qui règne dans la bande de Gaza et à laquelle une solution appropriée doit encore être apportée, en rétablissant d'urgence les infrastructures et services de base. Elle se félicite des engagements pris par la communauté internationale en faveur de la reconstruction de Gaza. Compte tenu des besoins urgents de la population de Gaza, l'ensemble de ces engagements devraient être honorés sans tarder. L'UE engage les parties à mettre pleinement en œuvre le mécanisme temporaire pour la surveillance et la vérification des matériaux de reconstruction négocié par les Nations unies, Israël et l'Autorité palestinienne, qui constitue un pas important vers la réouverture urgente et nécessaire de tous les points de passage. Tout en prenant note avec satisfaction des transferts ponctuels de produits agricoles et de la pêche qui ont eu lieu récemment de Gaza vers la Cisjordanie, l'UE a souligné qu'il importait que la politique israélienne évolue pour permettre à Gaza d'avoir des activités commerciales normales et durables.
4. L'UE exige un changement radical de la situation sur le plan politique, de la sécurité et en matière économique dans la bande de Gaza, ainsi que la fin du blocus. Les parties devraient de toute urgence avancer sur la voie d'un cessez-le-feu durable, sur la base de l'accord du Caire du 26 août, afin de parvenir à un accord qui mette un terme au blocus de Gaza et réponde aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Un retour au statu quo qui prévalait avant le dernier conflit n'est pas une option. L'UE est disposée à jouer un rôle essentiel dans les efforts engagés au niveau international pour soutenir un cessez- le-feu durable, notamment par la réactivation rapide et l'éventuelle extension de la portée et du mandat de ses missions EUBAM Rafah et EUPOL COPPS. L'UE engage toutes les parties concernées à créer les conditions lui permettant de jouer ce rôle.
5. L'UE soutient les efforts que consentent le gouvernement d'union nationale palestinien et le président Abbas, et encourage vivement l'Autorité palestinienne à exercer progressivement sa fonction de gouvernement dans la bande de Gaza, y compris dans les domaines de la sécurité et de l'administration publique et par sa présence aux points de passage de la bande de Gaza. L'UE se félicite de la convocation de la première réunion du gouvernement à Gaza, qu'elle juge encourageante, et elle exhorte toutes les factions palestiniennes à mettre un terme à leurs divisions internes. L'UE est préoccupée par les attentats à la bombe perpétrés récemment à Gaza contre des leaders du Fatah.
6. La situation intenable à Gaza, la récente augmentation des violences à Jérusalem et l'aggravation de la situation régionale viennent souligner l'importance de parvenir à une paix globale qui mette un terme à toutes les revendications et réponde aux aspirations légitimes des deux parties, notamment celles des Israéliens en matière de sécurité et celles des Palestiniens en faveur de la constitution d'un État palestinien. L'UE se félicite des efforts renouvelés du Secrétaire d'État américain John Kerry pour aider les parties à revenir à la table de négociations et invite les parties et l'ensemble des acteurs concernés, y compris le Quatuor, la Ligue des États arabes et le CSNU, à prendre les mesures nécessaires à cette fin. À cet égard, l'UE rappelle qu'il est dans son intérêt stratégique que le conflit prenne fin, et elle est disposée à jouer un rôle majeur et à contribuer activement à un règlement négocié de toutes les questions liées au statut final; elle rappelle les paramètres convenus dans les conclusions du Conseil de juillet 2014. L'UE se félicite que la haute représentante / vice-présidente de la Commission, Federica Mogherini, se soit rapidement rendue dans la région, soulignant ainsi son engagement et celui de l'UE sur cette question prioritaire.

   L'UE rappelle que l'évolution future des relations avec ses partenaires, israéliens et palestiniens, dépendra également de ce qu'ils feront pour parvenir à une paix durable reposant sur la solution fondée sur la coexistence de deux États."